



La retenue d'eau de Champsanglard, ici lors d'une période de niveau maximal, deviendra une source d'eau collective. Elle passera par une future station de traitement pour devenir potable puis être renvoyée au besoin vers le nord et le Syndicat de la Vallée de la Creuse, et vers le sud, pour alimenter le Syndicat d'Ahun et, sur le chemin, le territoire de l'Agglomération de Guéret. ARCHIVE MATHIEU TIERAS

Environnement

Quand la Creuse fait cause commune autour de l'eau potable

La Creuse, sur une moitié de son territoire, va connaître dans un peu plus d'un an des travaux d'ampleur pour sécuriser les volumes d'eau disponibles durant l'année et garantir la qualité de l'eau potable. C'est la mission du Syndicat des eaux creusoises. Revue en détail du contexte et des opérations prévues.

JULIEN BIGAY
julien.bigay@centrefrance.com

L'Office français de la biodiversité (OFB) l'annonçait mercredi, la sécheresse 2026 bat des records historiques, pour ce qui concerne l'impact sur le réseau hydrographique, en particulier sur les petites rivières. Jamais autant d'entre elles n'étaient arrivées à un assèchement. Un coup qui sera localement mortel pour ces milieux aquatiques et avec, en cascade, des conséquences sur toute la chaîne de l'eau. L'OFB a pointé la Creuse parmi les départements les plus touchés. Or, on ne le répètera jamais assez, le département ne dépend que des eaux de surface ou peu profondes pour son alimentation en eau potable car la seule nappe phréatique du territoire, dans le sous-sol du secteur de Gouzou, est trop polluée par la radioactivité pour être exploitée. Mais la Creuse a une ultime carte à jouer, au prix d'une réorganisation collective et d'investissements sur les infrastructures.

Un schéma départemental
Ressource électrique hier, les barrages en Creuse doivent être, demain,

une source de sécurité pour l'eau potable. C'est une conclusion majeure, concernant la ressource, à laquelle est parvenu le Conseil départemental, lorsqu'il a agréé toutes les données pour écrire son Schéma départemental d'alimentation en eau potable, avec une feuille de route 2020-2030. Autre conclusion structurante, l'interconnexion, à l'échelle du département, des réseaux gérés par les différentes autorités gestionnaires de l'eau, est un horizon nécessaire. Si l'idée n'est pas vraiment un pavé dans la mare, d'autres départements suivent depuis longtemps cette voie, elle est à contre-courant d'une gestion hyperlocalisée de l'eau potable en Creuse. En 2020, le territoire comptait encore 84 gestionnaires différents, organisés en « petits » syndicats intercommunaux. Un héritage historique logique, puisque la ressource est presque partout une constellation de petits captages. À l'échelle nationale, les parlementaires avaient décidé de les forcer aux regroupements, avec une loi imposant qu'en 2026 la question de l'eau potable soit pilotée partout par les communautés de communes (c'était déjà le cas pour les communautés d'agglomération). Mais les réticences venues du terrain étaient fortes partout en France et un amendement est

venu casser l'obligation.

La solution en cours pour la moitié de la Creuse

C'est dans ce contexte qu'est né en 2023 le Syndicat des Eaux Creusoises, « SEC 23 », à l'initiative de cinq collectivités gestionnaires de l'eau potable : l'Agglomération du Grand Guéret, le syndicat Confluence Eaux (secteur Boussac-Gouzou), le Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) d'Ahun, le SIAEP de la Rozeille et le SIAEP de la Vallée de la Creuse (secteur Bonnat).

Le SEC 23 représente aujourd'hui plus de 63 % de la population creusoise et près de la moitié du territoire départemental. On le voit (*carte ci-contre*), malgré les réticences, les élus creusoises gestionnaires de l'eau ont souvent su prendre la voie du regroupement. Le SIAEP de la Rozeille et celui de Confluence Eaux couvrent aujourd'hui un grand nombre de communes.

« Notre objectif est d'apporter aux gestionnaires de l'eau des solutions pour sécuriser leur approvisionnement, au profit de tous les usagers, face aux forts aléas et à des investissements qui ne peuvent être financés que de façon collective. Par le volontariat, la discussion, nous avons vocation à nous étendre à tout le département », cadre le président du SEC 23, Hervé Grimaud. « Il s'agit d'agir sur la quantité d'eau, et sur sa qualité pour pouvoir l'utiliser, les deux vont de pair », cible la directrice de la structure, Sandrine Motillon-Bernard. À partir de l'an prochain, le SEC 23 va déployer son premier plan, en deux opérations.

Au « nord-centre », fin 2027, une prise d'eau va être créée sur le barrage de Champsanglard, dans la commune de Jouillat. Mais cette eau doit être traitée avant de pouvoir être utilisée. Une unité de potabilisation va donc sortir de terre à proximité, avec une mise en service espérée en 2030. À partir de cette unité, une canalisation partira vers le nord pour alimenter le SIAEP de la Vallée de la Creuse, dans le secteur de Bonnat, en remplacement de son installation actuelle. En sortie de la nouvelle unité de potabilisation, une « autoroute de l'eau » prendra la direction sud, en jusqu'au réservoir de stockage de

Chamberaud, qui alimente le SIAEP d'Ahun. L'eau arrivant potable, ce syndicat pourra arrêter son actuelle unité de production, qui est devenue vétuste. En chemin, la communauté d'agglomération du Grand Guéret, confrontée chroniquement à un manque de ressource, bénéficiera de cet apport en eau potable. Via une station de reprise, à Guéret, et une connexion à « l'autoroute » pour le secteur de Saint-Yrieix-les-Bois. S'ajouteront des interconnexions stratégiques entre des territoires, couvrant 40.000 habitants, avec la création de plus d'une cinquantaine de kilomètres de canalisations. Dans le même temps, l'opération « Sud » se portera sur le SIAEP de la Rozeille, qui est déjà connecté aux autres syndicats membres du SEC 23 qui le bordent. Mais qui ne dispose que de la retenue de Beissat comme ressource, avec des aléas de quantité et de qualité de l'eau. Une prise d'eau va être mise en place sur le barrage des Combes, à Felletin, et reliée à une station de reprise à Moutier-Rozeille. Cette eau brute (non traitée) sera acheminée par près de vingt kilomètres de canalisation jusqu'à l'unité de potabilisation de Magnat-l'Étrange. Les travaux devraient s'engager début 2028 pour s'achever fin 2029. Ils doivent sécuriser l'approvisionnement pour environ 15.000 habitants.

Plus de 50 millions d'euros investis

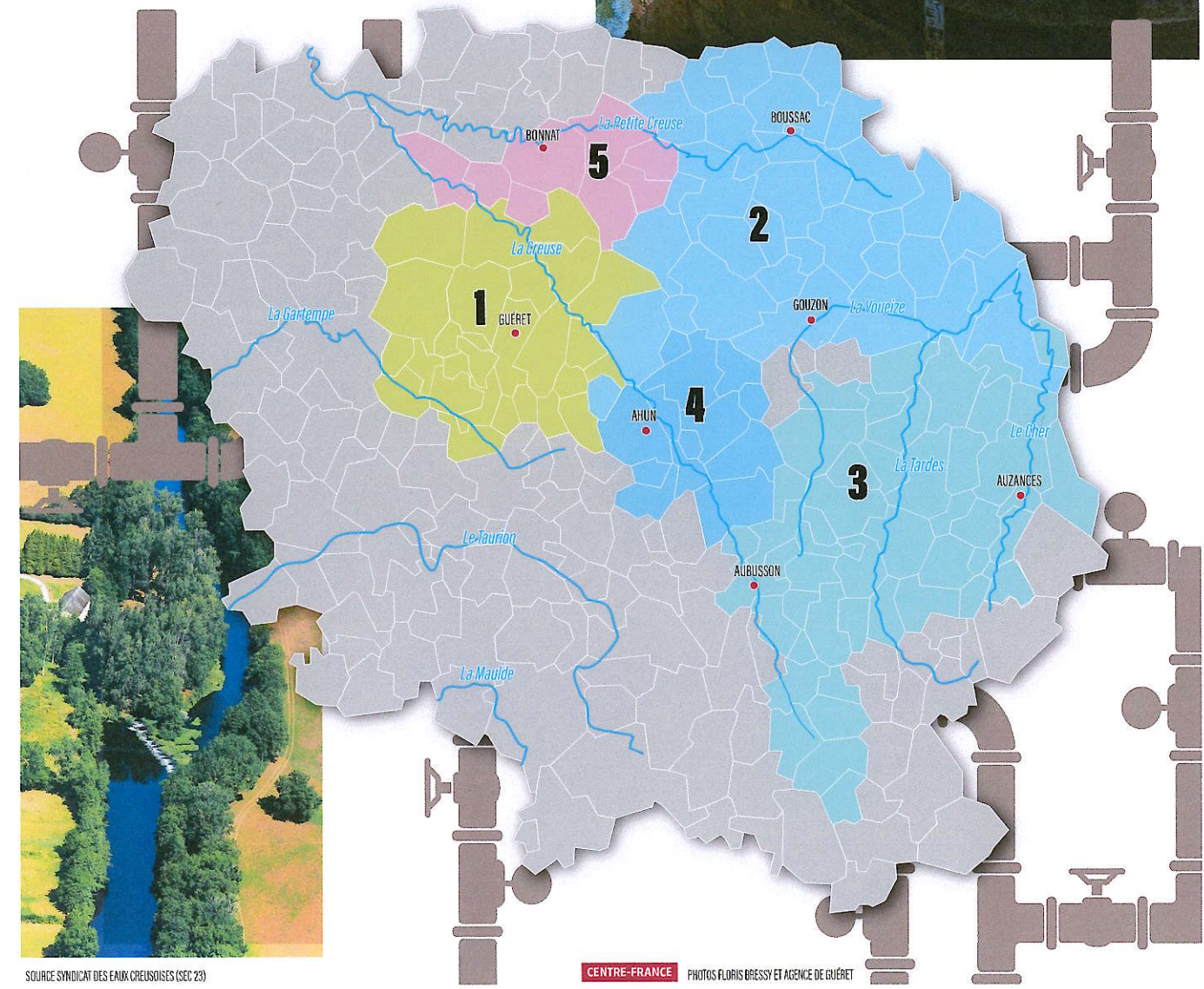
Ces deux opérations mobilisent un budget d'un peu plus de 50 millions €, financés à hauteur de 28 millions par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 4,5 millions par le Département, 5 millions de DETR (Préfecture) et le reste à charge du SEC 23. Ce dernier aura recours à l'emprunt et facturera l'eau potable aux différents gestionnaires, en fonction de leur consommation réelle. Cet investissement est un engagement financier historique de l'État. Il faudra, pour l'utiliser de la façon la plus performante, poursuivre les efforts collectifs. Près de 50 % du territoire reste à convaincre. Le schéma départemental a déjà identifié une source potentielle de sécurisation, dans le sud-ouest : le barrage de Roche-Thalmy, situé à Châtelus-le-Marcheix. ●

LE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES

LES GESTIONNAIRES DE L'EAU POTABLE

1. Agglomération du Grand Guéret
2. Syndicat Confluence Eaux
3. SIAEP* de La Rozeille
4. SIAEP d'Ahun
5. SIAEP de la Vallée de la Creuse

* Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable



SOURCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES (SEC 23)

CENTRE-FRANCE PHOTOS FLORIS BRESSY ET AGENCE DE GUÉRET